

Saint-Jean-de-la-Rivière

Compte rendu conseil municipal du 10 décembre 2019

Présents : Hélène Leseigneur -Hubert Patrix - Daniel Curtet - Francis Botta - Virginie Tardif – Pierre Legriffon - Piétro Lypca

Absent (s) excusé (s) : Gilbert Luce (*donne pouvoir à Daniel Curtet*)

Absent (s) :

Secrétaire de séance : Virginie Tardif

Approbation de la dernière réunion

Mme le maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte rendu de la séance du 12 novembre 2019. Aucune remarque n'étant exprimée, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance.

Mme le maire demande d'ajouter trois points à l'ordre du jour

- ▶ Prestation de maîtrise d'œuvre pour mise à jour du tableau des voiries communales
- ▶ vente de terrains à la CAC
- ▶ Convention taxe de séjour

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord

Agent contractuel

Mme le maire demande au conseil municipal, de recruter un agent contractuel pour les gîtes communaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique,

Le conseil charge le maire d'établir le contrat à venir et indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget primitif.

Proposition achat de terrain

Vu la demande présentée par la commune tendant à acquérir des parcelles de terre jouxtant le golf, cadastrées, **section B 722-723-724 et B 1521-1522**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles sises à St Jean de la Rivière, et propose au propriétaire le prix principal de **2.50 € le m²**

Prestation de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du boulevard Maritime

Mme le maire fait part du projet d'étude concernant les travaux d'aménagement du boulevard Maritime et propose de confier la maîtrise d'œuvre à l'agence Technique Départemental des Marais de la Haye du Puits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord autorise le maire à signer tous les actes à venir et sollicite des subventions pour ce projet.

Demande DETR

Le conseil municipal adopte le principe de l'opération de :

► l'amélioration de la sécurité, **Boulevard Maritime**

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la **DETR**.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la sous-préfecture.

Réfection voirie

Le conseil municipal demande de consulter des entreprises pour réfection de voirie : la Giotterie, Chemin de Coutances et rue Bunel

Prestation de maîtrise d'œuvre pour mise à jour du tableau des voiries communales

Mme le maire fait part du devis pour la mise à jour du tableau des voiries communales et propose de confier la maîtrise d'œuvre à l'Agence Technique Départemental des Marais de la Haye du Puits.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise le maire à signer tous les actes à venir.

Aliénation de terrains

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L2241-1 à L2241-7,

Vu, l'avis des domaines en date du 21/11/2019

Vu, la demande présentée par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, tendant à acquérir des parcelles de terre sur la commune de St Jean de la Rivière, situées **en zone N et NI du PLU** et cadastrées section :

- **B 1716** pour une contenance de **4a 21ca**
- **B 1718** pour une contenance de **94a 57ca**
- **B 326** pour une contenance de **83a 40ca**

Ces parcelles se situant chemin de Coutances.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, d'aliéner les propriétés sises à St Jean de la Rivière, cadastrées

- **B 1716** pour une contenance de **4a 21ca**
- **B 1718** pour une contenance de **94a 57ca**
- **B 326** pour une contenance de **83a40ca**

pour une somme de **36 137.09 € net** (*trente-six mille cent trente-sept Euros zéro neuf cents*) hors frais.

Par ailleurs, la commune envisage la création d'une voie piétonne et cyclable à l'intérieur du golf et elle mène une étude dont les conclusions seront rendues au cours du 1^{er} semestre 2020. Le conseil municipal souhaite que ce projet de déplacement doux ne soit pas remis en cause par cette cession de terrains.

DESIGNE, la S.C.P. Bleicher et Boisset, de Barneville-Carteret, pour établir l'acte de vente correspondant.

AUTORISE, madame le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains et à signer toutes les pièces du dossier

Convention pour encaissement de la taxe de séjour

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Mme le maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération du Cotentin, pour l'encaissement de la taxe de séjour sur les hébergements communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire, Hélène Leseigneur

Hubert Patrix (1^{er} adjoint)

Francis **Botta** (2^{ème} adjoint)

Pierre Legriffon (3^{ème} adjoint)

Pietro **Lypca**

Daniel **Curtet**

Virginie **Tardif**